

Tunis, le 20 Mai 1977

Circulaire N°...143.....
Emanant de la Direction
de l'Enseignement
Secondaire, Technique et
Professionnel

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

//-

Messieurs les Délégués Régionaux de
l'Enseignement Secondaire
Mesdames et Messieurs les Chefs
d'Etablissement de l'Enseignement
Secondaire

-/-

() B J E T / : Examens de l'Enseignement Secondaire
Session de Juin 1977

--/--

___/ai l'honneur de vous informer qu'il a été décidé d'utiliser
votre établissement comme Centre d'Ecrit pour les Examens de l'Enseignement
Secondaire pour les sessions de Juin 1977 et de vous désigner Président
de ce Centre.

A ce propos, j'attire votre attention, sur les points suivants:

A) Surveillance des candidats lors des deux sessions (les 6-7-8 et 9 Juin,
puis les 22 et 23 Juin)

Selon l'usage l'organisation de la surveillance des candidats
pendant le déroulement des épreuves écrites, incombe au Chef du Centre
d'Ecrit en collaboration avec son collègue Vice-Président, conformément
aux instructions figurant dans les directives relatives à l'organisation
des Examens de l'Enseignement Secondaire.

A cet effet, je vous prie de réunir avec votre collègue tous
les professeurs désignés pour la surveillance et ce le 4 Juin 1977 en
vue de leur communiquer les recommandations ci-jointes relatives à la
surveillance et de les commenter.

B) Retrait des sujets:

1°/ Pour les établissements relevant des Délégations Régionales
de Béja - Sousse et Sfax, le retrait se fera au siège de la Délégation
concernée.

- Pour la session principale : le 5.6.1977 à partir
de 13heures

- Pour la session de contrôle: le 21.6.1977 à partir
de 13heures

2°/ Pour les établissements relevant de la Délégation Régionale
de Tunis, le retrait se fera au siège du Ministère de l'Education National
(Service des Examens) :

- Pour la session principale : le 5.6.1977 à partir
de 15heures

- Pour la session de contrôle: le 21.6.1977 à partir
de 15heures

.../...

Toutefois, les Chefs des Centres de Tunis pourront, s'ils le demandent par écrit, retirer les sujets au jour le jour au déroulement des épreuves à partir de 6h30 au Service des Examens

C) Acheminement des livrets scolaires et des copies

Les livrets scolaires de vos candidats doivent être envoyés au Centre d'Examen dont relève votre établissement le 6 Juin date du début des épreuves écrites ; les centres en question sont pour :

<u>Le Baccalauréat</u>	(TUNIS - L.J.F El Cmrane
	(BEJA - L.T de Béja
	(SOUSSE- L.G de Sousse
	(SFAX - L.J.F Rue Magida Boulila Sfax
<u>Le Diplôme de Technicien</u>	(TUNIS - L.M Bab El Kadhra
	(BEJA - L.J.F de Béja
	(SOUSSE- L.G de Sousse (Internat)
	(SFAX - L.Route Agareb Sfax

En vue de faciliter la tâche des Jurys et d'éviter toute perte, chaque livret doit comporter une étiquette collée en bas et à gauche avec indication de la série du candidat ainsi que son numéro d'inscription (ces indications devront se retrouver dans le bordereau nominatif accompagnant les livrets).

D'autre part, vous êtes priés d'acheminer, vers le Centre d'Examen, à la fin de chaque journée les épreuves écrites terminées et ce, en chargeant un de vos collègues de les remettre sous bordereau et en mains propres au Secrétaire Général du Centre d'Examen dont relève votre établissement.

D) Retrait et affichage des résultats

L'organisation de l'examen, nécessite, dans un souci d'équité, la proclamation des résultats simultanément dans tous les établissements d'origine des candidats (ou les Centre d'Ecrit pour les Ecoles Privées et les candidats libres) :

Le 19 Juin à 18h pour la session principale
Le 30 Juin à 19h pour la session de contrôle

En conséquence, vous êtes priés de vous présenter au Centre d'Examen qui vous concerne le 19 Juin en début d'après-midi pour être en mesure d'afficher les résultats de vos élèves à 18heures

E) Documents concernant l'Examen du Baccalauréat

Vous trouverez ci-joint :

1/ des procès-verbaux (documents réalisés par l'ordinateur) sur lesquels vous êtes priés de porter les notes obtenues par vos élèves en Education Physique et aux épreuves pratiques et de les transmettre au Service des Examens avant le 30 Mai 1977 délai de rigueur

2/ les convocations destinées à vos élèves avec prière de les remettre aux intéressés en temps opportun et d'inviter les candidats des sections Math-Sciences et Math-Technique de se munir, à toutes fins utiles, de papier millimétrique et de tables de logarithme sans formulaire, le jour du déroulement des épreuves scientifiques.

.../...

3/ la liste officielle des candidats devant composer dans votre établissement afin de pouvoir numérotter les livrets scolaires

4/ la liste des salles devant être utilisées (afin que vous puissiez organiser au mieux la surveillance).

5) un tableau du déroulement des épreuves

F) Documents concernant le Diplôme de Technicien

En outre vous voudrez bien trouver ci-joint

1/ des procès-verbaux sur lesquels il y a lieu de porter les notes obtenues par vos candidats en Education Physique et aux Epreuves Pratiques et de les transmettre au Centre de correction en même temps que les livret scolaires.

2/ la liste officielle des candidats afin de vous permettre de libeller les convocations à leur remettre en temps opportun et de numérotter les livrets scolaires.

3/ la liste des salles devant être utilisées (afin que vous puissiez organiser au mieux la surveillance)

4/ un tableau du déroulement des épreuves.

P. Le Ministre de l'Education
Nationale et p.o
Le Directeur de l'Enseignement
Secondaire



M.H.KHELIL

